



Décision de télécom CRTC 2014-86

Version PDF

Référence au processus : Politique réglementaire de télécom 2013-160

Ottawa, le 27 février 2014

Classification dans l'ensemble 5 des services aux concurrents des petites entreprises de services locaux titulaires

Numéros de dossiers : 8638-A2-201309196, 8638-C4-201309352, 8638-C41-201309394, 8638-D3-201310862, 8638-G1-201309542, 8638-K1-201310854, 8638-L2-201309526, 8638-M4-201309477, 8638-N51-201309170, 8638-O2-201309550, 8638-O31-201309617, 8638-P1-201309188, 8638-S4-201309443, 8638-S6-201309279, 8638-S7-201309427, 8638-T8-201309534 et 8638-U2-201309204

Dans la présente décision, le Conseil approuve la classification, dans l'ensemble 5, des services aux concurrents offerts par les petites entreprises de services locaux titulaires qui sont énumérés à l'annexe de la présente décision.

Introduction

1. Dans la politique *Cadre de réglementation applicable aux petites entreprises de services locaux titulaires et questions connexes*, Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-160, 28 mars 2013 (politique réglementaire de télécom 2013-160), le Conseil a rendu des décisions concernant les services aux concurrents offerts par les petites entreprises de services locaux titulaires (ESLT). Par exemple, le Conseil a déterminé qu'il pourrait autoriser les petites ESLT à modifier leurs tarifs des services aux concurrents à condition que la modification proposée soit étayée par des preuves ou une justification, comme des études de coûts. Il a aussi déterminé, entre autres choses, que les échelles tarifaires et la subdivision des tarifs ne seraient pas admises pour les petites ESLT en ce qui concerne leurs services aux concurrents.
2. À la lumière de ces décisions, le Conseil a créé un cinquième ensemble (dit ensemble 5) pour les services aux concurrents des petites ESLT et a conclu que les services aux concurrents des petites ESLT, offerts sur une base de gros, doivent être inclus dans cet ensemble. Les quatre autres ensembles sont les suivants :
 - l'ensemble 1 inclut les services de ligne individuelle et de ligne collective de résidence, y compris tous les services locaux obligatoires comme le service Touch-Tone;
 - l'ensemble 2 englobe les services de ligne individuelle, de lignes multiples et de ligne collective d'affaires, y compris les services locaux obligatoires;

- l'ensemble 3 comprend le service 9-1-1, le service de relais téléphonique et le service de blocage de l'interurbain;
 - l'ensemble 4 comprend tous les autres services ne faisant pas partie des autres ensembles.
3. Afin d'être en mesure d'assurer la classification adéquate des services dans l'ensemble 5, le Conseil a ordonné aux petites ESLT de déposer, pour son approbation, dans les 90 jours suivant la date de cette décision, une liste de tous leurs services devant être attribués aux ensembles 4 et 5.
 4. Entre le 13 et le 28 juin 2013, le Conseil a reçu des petites ESLT suivantes les listes des services qu'elles proposent pour inclusion dans les ensembles 4 et 5 : Amtelecom Limited Partnership, faisant affaire sous le nom d'EastLink; La Cie de Téléphone de Courcelles Inc. (Courcelles); CoopTel; Dryden Municipal Telephone System (DMTS); Téléphone Guèvremont inc.; la Independent Telecommunications Providers Association, pour le compte de Brooke Telecom Co-operative Limited, de Bruce Telecom, de CityWest Telephone and Cable Corp., de Cochrane Telecom Services, d'Execulink Telecom Inc., de Gosfield North Communications Co-operative Limited, de Hay Communications Co-operative Limited, de Huron Telecommunications Co-operative Limited, de Lansdowne Rural Telephone Company Limited, de Mornington Communications Co-operative Limited, de Nexicom Telecommunications Inc., de Nexicom Telephones Inc., de North Frontenac Telephone Corporation Limited, de North Renfrew Telephone Company Limited, de Quadro Communications Co-operative Inc., de Roxborough Telephone Company Limited, de Tuckersmith Communications Co-operative Limited, de Wightman Telecom Limited et de WTC Communications; KMTS; La Compagnie de Téléphone de Lambton Inc.; Téléphone Milot inc. (Milot); NorthernTel, Limited Partnership (NorthernTel); Ontera; People's Tel Limited Partnership, faisant affaire sous le nom d'EastLink; Sogetel inc. (Sogetel); Le Téléphone de St-Éphrem inc. (St-Éphrem); La Compagnie de Téléphone de St-Victor (St-Victor); TBayTel et La Compagnie de Téléphone Upton inc. (Upton).
 5. Le Conseil a reçu une intervention de la Société TELUS Communications (STC), datées du 1^{er} août 2013, dans laquelle la STC dit estimer que plusieurs petites ESLT ont mal classé ou omis certains services aux concurrents. Le Conseil note que, durant l'instance, il a reçu de Courcelles, de DMTS, de KMTS, de Milot, de NorthernTel, de Sogetel, de St-Éphrem, de St-Victor et de Upton des listes révisées concernant les services à inscrire dans les ensembles 4 et 5.
 6. Les dossiers publics de ces instances, qui ont été fermés le 13 décembre 2013, dans le cas de DMTS, de KMTS et de NorthernTel, et le 10 octobre 2013 dans celui des autres petites ESLT mentionnées au paragraphe 4, sont accessibles sur le site Web du Conseil à l'adresse www.crtc.gc.ca, sous l'onglet *Instances publiques* ou au moyen des numéros de dossiers indiqués ci-dessus.

Résultats de l'analyse du Conseil

7. À l'annexe de la présente décision, le Conseil dresse la liste des services fournis par chaque petite ESLT à intégrer à l'ensemble 5, parce qu'il s'agit de services aux concurrents. Ces listes reprennent les services soumis par les petites ESLT lors de ces instances, de même que ceux qu'elles auraient dû proposer pour inclusion dans l'ensemble 5.
8. Afin de déterminer la composition des services aux concurrents de l'ensemble 5, le Conseil a examiné les listes de services proposés par les petites ESLT pour inclusion dans les ensembles 4 et 5 et les a modifiées au besoin – en tenant compte des services aux concurrents omis ou incorrectement attribués. Par exemple, Ontera a incorrectement classé son service de structures de soutènement dans l'ensemble 4, et TBayTel n'a pas inclus son service de co-implantation dans sa liste de l'ensemble 4 ni dans celle de l'ensemble 5. Le Conseil a classé ces deux services dans l'ensemble 5. Le Conseil fait remarquer que les demandes des petites ESLT concernant les services aux concurrents doivent respecter les règles établies dans la politique réglementaire de télécom 2013-160. Par conséquent, aucune de ces modifications n'aura d'incidence sur les tarifs ni sur la politique tarifaire concernant ces services.
9. Le Conseil estime que les types de services suivants sont des services aux concurrents : services de co-implantation; interconnexion de réseaux interurbains et services auxiliaires; interconnexion de réseaux locaux et services auxiliaires; autres modalités d'interconnexion, comme le service de fichier d'échange d'inscriptions ordinaires, le service de base de données de validation des numéros à facturer et le service d'acheminement des appels d'urgence par composition du zéro; accès aux services sans fil; autres services comme le service de structures de soutènement, le service de fichiers répertoires, le service de téléphoniste et le service de compensation par appel. Le Conseil traitera tous les services aux concurrents actuels ou futurs non énumérés à l'annexe comme des services de l'ensemble 5.
10. Le Conseil **approuve** la classification des services aux concurrents de l'ensemble 5 offerts par les petites ESLT énumérées à l'annexe de la présente décision. Le Conseil n'estime pas qu'il soit nécessaire de publier la liste des services de l'ensemble 4 dans la présente décision, puisque ces derniers continuent de ne pas être admissibles aux autres ensembles de services.

Secrétaire général

Annexe

Services aux concurrents de l'ensemble 5 par compagnie

Nom de la compagnie	Numéro de tarif	Article ou section	Description du service
Amtelecom Limited Partnership	25310	145	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		165	Compensation par appel
		200	Service des structures de soutènement
		230	Accès au service cellulaire
		900.2	Interface simplifiée de messagerie de bureau
		900.10	Service d'accès par ligne numérique à paires asymétriques
		900.11	Interconnexion côté réseau
		900.12	Service de transit CCS7
		1200	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		1250	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		1400	Services de facturation et de perception de type 2
Brooke Telecom Co-operative Limited	OIST ¹ 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Bruce Telecom	25340	140.10	Service des fichiers répertoires
		140.11	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		230	Accès au service sans fil
		800.2	Service des structures de soutènement
		890	Ententes de co-implantation

¹ « OIST » signifie « Tarif des services des indépendantes de l'Ontario ».

	25342	100	Interconnexion avec le réseau local
		200	Transférabilité des numéros locaux et sans fil
	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
CityWest Telephone and Cable Corp.	25700	2	Services de facturation et de perception de type 2
		7.3	Compensation par appel
		9.6	Service d'accès des entreprises intercirconscriptions
		10.12	Co-implantation physique d'équipement d'entreprises intercirconscriptions
		10.13	Exploitants du service sans fil – Service de tours
		11.1	Accès au système de recherche de personnes par radio
		11.4	Service de téléphonie cellulaire
		11.5	Accès au service sans fil
		11.6	Service des structures de soutènement
		11.7	Accès à la messagerie vocale
Cochrane Telecom Services	25350	230	Accès au service cellulaire
		630	Tarif des services d'accès des entreprises
	OIST 25611	430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
CoopTel	25160	2.8.1	Compensation par appel
		4.6.1	Frais d'égalité d'accès
		4.6.2	Tarif de raccordement direct
		4.6.3	Tarifs applicables aux circuits
		4.7	Tarifs des services d'accès visant l'interconnexion de réseaux locaux
		5.3	Service de structures de soutènement
		8	Vente de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires
		9	Service des fichiers répertoires (SFR)

		10	Services de facturation et de perception fournis par le refacteur au fournisseur de services admissibles
		11	Service d'accès visant l'interconnexion avec les fournisseurs de services interurbains (FSI)
		12	Tarif de facturation et de perception
La Cie de Téléphone de Courcelles Inc.	25010	4.1	Service aux fournisseurs de services interurbains titulaires
		4.2	Facturation et perception
		4.3	Tarifs des services d'accès des entreprises (TSAE)
		4.4	Services de facturation et de perception fournis par le refacteur au fournisseur de services admissibles
		4.5	Service d'accès visant l'interconnexion avec les fournisseurs de services interurbains (FSI)
		5.2	Utilisation des installations de l'entreprise
		7	Fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO)
		8	Service des fichiers répertoires (SFR)
Dryden Municipal Telephone System	25370	85.4	Service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires
		100.4.03.1041	Numéro dans l'annuaire pour les téléavertisseurs
		100.4.03.1881	Service de recherche de personnes
		230	Circuits d'interconnexion avec accès côté réseau
		800.3	Service des structures de soutènement
		900	Accès au service cellulaire
		921	Service d'accès par ligne numérique à paires asymétriques
		925	Ententes d'interconnexion avec des fournisseurs de services de ligne d'abonné numérique
		930	Ententes de co-implantation
	CAPTS ² 25620	1000	Service d'accès des entreprises intercirconscriptions
		2000	Service de traitement des demandes d'abonnement

² « CAPTS » est l'acronyme de la « Canadian Alliance of Publicly-owned Telecommunications Systems ».

		5000	Service d'accès au point de transfert de signalisation
		5001	Service de transit CCS7
		6000	Services de facturation et de perception de type 1
		6001	Services de facturation et de perception de type 2
		6002	Compensation par appel
Execulink Telecom Inc.	25420	700	Interconnexion avec des systèmes/réseaux
		900.8	Service d'accès par ligne numérique à paires asymétriques
	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		430	Compensation par appel
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Gosfield North Communications Co-operative Limited	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Téléphone Guèvremont inc.	25030	2.8	Utilisation des installations de l'entreprise
		2.29	Vente de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires
		2.30	Service des fichiers répertoires (SFR)
		5	Interconnexion de réseaux locaux
		7.1	Service aux fournisseurs d'interurbains
		7.2	Circuits d'interconnexion avec accès côté réseau
		7.3	Circuits de réserve
		7.4	Messages réseau pour les abonnés de FSI avec groupe de fonctions D débranchés

			du réseau
		7.5	Transfert en bloc de clientèle entre des FSI avec groupe de fonction D
		7.6	Tarif de facturation et de perception
		7.7	Service de facturation et de perception fournis par le refacteur au fournisseur de services admissibles
		7.15	Services aux fournisseurs de services interurbains titulaires
		7.16	Compensation par appel sans frais
		7.20	Tarifs des services d'accès des entreprises (TSAE)
		8	Tarifs de co-implantation et de colocation
		8.6	Interconnexion de réseaux locaux et dégroupement des composantes réseaux
Hay Communications Co-operative Limited	25400	280.100	Interconnexion avec le réseau local et dégroupement des composantes
	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
Huron Telecommunications Co-operative Limited	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Independent Telecommunications Providers Association – Ontario Independent	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne

Services Tariff		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
KMTS	25440	85.4	Vente de fichiers répertoires
		890.3.01 c)	Service de ligne d'abonné numérique, frais d'accès des fournisseurs de services Internet
		893	Tarif des services de téléphonie cellulaire et de téléavertissement
	CAPTS 25620	1000	Service d'accès des entreprises intercirconscriptions
		2000	Service de traitement des demandes d'abonnement
		5000	Service d'accès au point de transfert de signalisation
		5001	Service de transit CCS7
		6000	Services de facturation et de perception de type 1
		6001	Services de facturation et de perception de type 2
		6002	Compensation par appel
La Compagnie de Téléphone de Lambton Inc.	25050	5.2	Utilisation des installations de l'entreprise
		5.4	Tarifs de raccordement direct (RD) et de circuits
		8.1	Service des fichiers répertoires (SFR)
		8.2	Vente de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO)
		9.1	Service de facturation et de perception
		9.2	Égalité d'accès
Lansdowne Rural Telephone Company Limited	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires

		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Téléphone Milot inc.	25060	5.14	Service de structures de soutènement
	25061	2.1	Tests de vérification
		2.2	Circuits d'interconnexion avec accès côté réseau
		2.3	Tarif pour le service de facturation et de perception
		2.4	Services de facturation et de perception fournis par le refacteur au fournisseur de services admissibles
		2.5.1	Compensation par appel
		2.6.1	Frais d'égalité d'accès
		2.6.2	Tarif de raccordement direct
		2.7	FDSI qui cesse d'opérer
		2.8	Transfert en bloc de clientèle entre des FSI avec groupe de fonction D
		2.9	Interconnexion de réseaux locaux
		3.1	Vente de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO)
		3.2	Service des fichiers répertoires (SFR)
		3.3	Services aux fournisseurs de services interurbains titulaires
		3.4	Frais d'inscription tardive aux annuaires pour FEIO et FEIC
		3.5	Service 9-1-1 évolué – Fournisseurs de services sans fil (FSSF)
		3.6	Service public d'appel d'urgence 9-1-1
		4.1	Frais de refus de demande de service local (DSL)
Mornington Communications Co-operative Limited	25470	700	Interconnexion avec le réseau local et dégroupement des composantes
	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions

			ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Nexicom Telecommunications Inc.	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Nexicom Telephones Inc.	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
North Frontenac Telephone Corporation Limited	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
NorthernTel, Limited Partnership	25510	N200	Tarif des services d'accès
		N230	Accès au service cellulaire
		N390	Service 9-1-1 évolué offert aux fournisseurs de services sans fil
		N820	Offre de structures de soutènement
North Renfrew Telephone Company Limited	25500	800.2.02	Utilisation de structures de soutènement
	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains

		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Ontera	25300	270	Tarif des services d'accès aux entreprises
	25520	2600	Accès au service cellulaire
		3320	Frais de distance intercirconscription, fibre optique
		4500	Installations de structures de soutènement
People's Tel Limited Partnership	25540	145	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		165	Compensation par appel
		190	Ligne d'abonné numérique
		230.1.1	Services d'accès sans fil – Voie d'accès côté réseau
		230.1.2	Services d'accès sans fil – Frais pour des circuits d'interconnexion avec accès côté réseau
		230.1.3	Services d'accès sans fil – Circuits d'interconnexion avec accès côté réseau
		230.2.01	Services de réseau numérique – Tarifs et frais
		230.2.02	Services de réseau numérique – Accès – DS1
		230.2.03	Services de réseau numérique – Liaison
		230.3	Services de réseau numérique – Interconnexion de signalisation par CCS7
		800.2	Autres services et installations – Structures de soutènement
		890	Ententes de co-implantation
		4000	Interconnexion avec des entreprises de services locaux
		5000	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		5100	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		6000	Services de facturation et de perception

Quadro Communications Co-operative Inc.	25320	810	Service des structures de soutènement
	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Roxborough Telephone Company Limited	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
Sogetel inc.	25130	5.14.6	Contrat de licence relatif aux structures de soutènement (CLRSS)
	25132	2.1	Tests de vérification
		2.2	Circuits d'interconnexion avec accès côté réseau
		2.3	Tarif pour le service de facturation et de perception
		2.4	Services de facturation et de perception fournis par le refacteur au fournisseur de services admissibles
		2.5	Installation d'accès
		2.6.1	Frais d'égalité d'accès
		2.6.2	Tarif de raccordement direct
		2.6.3	Tarifs applicables aux circuits
		2.7	FDSI qui cesse d'opérer
		2.8	Transfert en bloc de clientèle entre des FSI avec groupe de fonction D
		2.9	Interconnexion de réseaux locaux

		3.1	Vente de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO)
		3.2	Service des fichiers répertoires (SFR)
		3.3	Services aux fournisseurs de services interurbains titulaires
		3.4	Frais d'inscription tardive aux annuaires pour FEIO et FEIC
		3.5	Service 9-1-1 évolué – Fournisseurs de services sans fil (FSSF)
		3.6	Service public d'appel d'urgence 9-1-1
		4.1	Frais de refus de demande de service local (DSL)
Le Téléphone de St-Éphrem inc.	25090	2.13	Utilisation des installations de l'entreprise
		2.14	Vente de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO)
		2.16	Service des fichiers répertoires (SFR)
		4.1	Service aux fournisseurs d'interurbains
		4.2	Circuits d'interconnexion avec accès côté réseau
		4.3	Circuits de réserve
		4.4	Messages réseau pour les abonnés de FSI avec groupe de fonctions D débranchés du réseau
		4.5	Transfert en bloc de clientèle entre des FSI avec groupe de fonction D
		4.6	Tarif de facturation et de perception
		4.7	Service de facturation et de perception fournis par le refacteur au fournisseur de services admissibles
		4.8	Services aux fournisseurs de services interurbains titulaires
		5.2	Tarifs d'interurbain direct (ID) de raccordement direct (RD) et de circuits
La Compagnie de Téléphone de St-Victor	25110	2.16	Utilisation des installations de l'entreprise
		4.19	Service aux fournisseurs d'interurbains
		4.2	Circuits d'interconnexion avec accès côté réseau
		4.3	Circuits de réserve
		4.4	Messages réseau pour les abonnés de FSI avec groupe de fonctions D débranchés du réseau

		4.5	Transfert en bloc de clientèle entre des FSI avec groupe de fonction D
		4.6	Tarif de facturation et de perception
		4.7	Service de facturation et de perception fournis par le refacteur au fournisseur de services admissibles
		4.8	Service aux fournisseurs de services interurbains titulaires
		8	Vente de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO)
		9	Service de fichiers répertoires (SFR)
TBayTel	25570	TB85	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
	25571	1000	Service d'accès des entreprises intercirconscriptions
		2000	Service de traitement des entreprises intercirconscriptions de base
		5000	Service d'accès au point de transfert de signalisation
		6000	Services de facturation et de perception de type 1
		6001	Services de facturation et de perception de type 2
		6002	Compensation par appel
		7000	Rapports sur les renseignements des clients
		8000	Interconnexion avec le réseau local et dégroupement des composantes
		8100	Co-implantation visant l'interconnexion des entreprises canadiennes avec des fournisseurs de services de ligne d'abonné numérique
		8150	Acheminement des appels – Service de numéro d'acheminement d'emplacement manquant
		8200	Liaisons visant l'interconnexion des entreprises canadiennes avec des fournisseurs de services de ligne d'abonné numérique
Tuckersmith Communications Co-operative Limited	25580	190	Interconnexion avec le réseau local et dégroupement des composantes
	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au

			service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
La Compagnie de Téléphone Upton inc.	25150	2.8	Utilisation des installations de l'entreprise
		2.12	Service de fichiers répertoires (SFR)
		2.13	Vente de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO)
		8.1	Frais d'égalité d'accès
		8.2	Tarif de raccordement direct
		8.3	Tarifs applicables aux circuits
Wightman Telecom Limited	25600	100	Interconnexion avec le réseau local et dégroupement des composantes
		300	Fourniture du service 9-1-1 aux concurrents
	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception de type 2
WTC Communications	OIST 25611	235	Services d'interconnexion aux réseaux interurbains
		410	Accès de ligne d'abonné numérique au service de ligne
		430	Compensation par appel
		700	Interconnexion avec des entreprises intercirconscriptions
		910	Service des fichiers répertoires
		920	Fichier d'échange d'inscriptions ordinaires
		1000	Services de facturation et de perception

			de type 2
--	--	--	-----------